

## Compte rendu de l'entretien avec le chef de corps du CPIS du 24/11/2022

Le jeudi 24 novembre dans l'après midi, une délégation de la R12 s'est rendue au CPIS pour un entretien avec le chef de corps. Etaient présents : Tintin, Luc (A/S VAE), Jaja.

En préambule, le chef de corps nous a fait part de son entière satisfaction quant à l'existence de la R12 et tout ce qu'elle représente à ses yeux pour les anciens mais aussi pour les actifs du Centre.



Après une présentation de la R12 par Tintin, les sujets abordés ont été les suivants :

1/ La possibilité d'obtenir un local dédié à la R12 dans l'enceinte basse du CPIS afin d'y entreposer notre drapeau ainsi que des documents.

*Le chef de corps a favorablement répondu la demande qui devrait aboutir très prochainement. Il a également évoqué la possibilité d'y mettre en place un outil informatique dédié.*

2/ La nécessité que des membres de la R12 soient présents à la journée des partants pour communiquer verbalement et pouvoir répondre aux différentes questions des futurs adhérents.

*Le chef de corps considère qu'il est essentiel que des membres de la R12 soient bien présents lors de cette journée pour communiquer sur l'association.*

3/ Le sujet de la reconversion, des VAE et les différentes passerelles que les personnels du CPIS pourraient et devraient bénéficier en quittant l'institution.

*Le chef de corps a pleinement conscience de l'importance du sujet qu'il souhaite mettre en marche rapidement en liaison avec le DRH du Centre.*

*A l'issue de la réunion avec le chef de corps, nous nous sommes entretenus quelques minutes avec le DRH. Nous lui avons fait part de notre entière disponibilité pour apporter notre aide sur ce sujet. Un échange de coordonnées a été établi avec lui qui devrait déboucher sur des contacts réguliers.*



Avant notre départ, le chef de corps a tenu à remercier toute l'équipe de la R12 pour tout le travail réalisé et l'investissement de chacun de ses membres.

Il a également fortement insisté sur le fait que tous les membres de la R12 sont chez eux à la citadelle et qu'ils peuvent s'y rendre quand ils le souhaitent en ayant pris soin de prévenir à l'avance pour l'obtention d'un laissez passer.

